

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1986

29 juillet 2014

SOMMAIRE

Europe Tourism Invest and Engineering S.A.	95291	Peaksid Postit LP S.à r.l.	95328
Graciosa Holdings S.à r.l.	95293	PEH Trust Sicav	95283
Groth Holding S.à r.l.	95301	Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A.	95286
Harobeka S.A.	95304	PM Securities S.A.	95284
Heraldic MidCo S.à r.l.	95305	Robrunvest S.A.	95288
JacCha S.A.	95312	Roccia S.A., SPF	95288
LSREF II Delphi LP S.à r.l.	95322	Rosa & Neves Construction S. à r.l.	95288
Mag International Holdings S.à r.l.	95318	RPTRE I S.à r.l.	95289
Manning (SPF) S.A.	95316	Saes Getters International Luxembourg S.A.	95287
MARSCH & Associés S.à r.l.	95325	Safari Luxco 2 S.A.	95289
Molandi Holding S.A.	95282	Saint Merri Capital S.à r.l.	95289
Monoikos Capital S.A.	95282	Santé S.A.	95290
Musys S.A.	95282	Saphir Investments S.A.	95289
Namo Rucci S.à r.l.	95284	Sapira S.A.	95292
Nestlé Treasury International S.A.	95283	Sarint S.A.	95290
New Forest Finance Corporation S.A. ...	95284	S.E.C. Finance S.A.	95288
Next Real Estate Polish Retail Finance AB	95283	Société Financière Anigh Spf S.A.	95328
Northring S.A.	95284	Société Immobilière de Monterey S.A. ...	95290
NPE Immo s.à r.l.	95285	Société Immobilière du Royal Building S.A.	95291
Observat Management S.A.	95285	Soluxtec Distribution S.A.	95290
Oesling Invest	95286	Soluxtec Distribution S.A.	95291
Officium S.A.	95284	Solway Commodities Sàrl	95292
Officium S.A.	95286	Sorephar S.A.	95292
OP DE GENN, Hôtel-Restaurant	95287	Sparrowhawk Properties 401 S.à r.l.	95292
Optinvest S.A.	95287	Sparrowhawk Properties 401 S.à r.l.	95292
Opto s.à r.l.	95287	Structured Invest	95285
Oresys International	95287	Sula Family Wealth S.à r.l.	95291
Orion IV European 3 S.à r.l.	95282	Walsheim Sàrl	95287
Parthenos Prima S.A.	95285		

Molandi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 69.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOLANDI HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014073169/11.

(140086083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Monoikos Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 173.840.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 13 mai 2014

1. Acceptation de la démission de son poste d'administrateur de Catégorie A de:

- Monsieur Remy MAKINADJIAN, né le 21 novembre 1973 à Aix-en-Provence (France) et demeurant au 66, Boulevard Notre Dame, F-13006 Marseille (France).

Acceptation des démissions de leurs postes d'administrateurs de Catégorie B de:

- Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967, à Voiron (France) et demeurant professionnellement au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

- Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon (France) et demeurant professionnellement au 38, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

2. Nomination au poste d'Administrateur Unique de Monsieur Remy MAKINADJIAN, né le 21 novembre 1973 à Aix-en-Provence (France) et demeurant au 66, Boulevard Notre Dame, F-13006 Marseille (France).

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014073171/23.

(140085803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Musys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5873 Alzingen, 2, rue Seitert.
R.C.S. Luxembourg B 150.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073172/9.

(140086149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Orion IV European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.989.

Les statuts coordonnés au 23 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014073188/11.

(140086127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Nestlé Treasury International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 177.537.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société tenu en date du 8 avril 2014

En date du 8 avril 2014, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Monsieur Bruno CHAZARD, président du conseil d'administration de la Société avec effet au 24 avril 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 24 avril 2014

En date du 24 avril 2014, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- * Monsieur Bruno CHAZARD, administrateur A;
- * Monsieur Jean Marc UEBERECKEN, administrateur A;
- * Monsieur Laurent SCHUMMER, administrateur A;
- * Madame Marina VANDERVEKEN-VERHULST, administrateur B;
- * Madame Saskia DEKNOCK, administrateur B.

- de renouveler le mandat de KMPG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B 149133, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Nestlé Treasury International S.A.

Signature

Référence de publication: 2014073176/30.

(140085524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Next Real Estate Polish Retail Finance AB, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 175.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014073177/10.

(140086052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

PEH Trust Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 135.989.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für PEH Trust Sicav

Die Verwaltungsgesellschaft:

Axxion S.A.

Référence de publication: 2014073224/14.

(140085511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Namo Rucci S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 152.887.

Les comptes annuels 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073179/9.

(140086118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

New Forest Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 164.703.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 15 mai 2014

La démission de ses fonctions d'administrateur de catégorie A de Monsieur Epameinondas SKOUTAS est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014073180/10.

(140085907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Northring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 82.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 23/05/2014.

Référence de publication: 2014073183/10.

(140085942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Officium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 153.152.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, CHESTER & JONES Sàrl, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014073192/11.

(140085861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

PM Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.302.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 mars 2014

La cooptation de M. Jonathan MIGNON a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur en remplacement de M. David SANA jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PM Securities S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014073228/14.

(140086253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

NPE Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 180.789.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073184/9.

(140086071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Observat Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.425.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014073189/10.

(140086042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 mai 2014

Résolutions:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

- Madame Manuela D'Amore, employée privée, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, Administrateur;

- Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, Administrateur;

- Monsieur Thomas Dewé, employé privé, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTHENOS PRIMA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014073220/22.

(140085691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Der Jahresabschluss angehalten am 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Structured Invest

Société anonyme

Référence de publication: 2014073295/13.

(140085474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Oesling Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.031.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014073191/10.

(140086104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Officium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 153.152.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014073193/11.

(140085862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 3, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 184.031.

Le Conseil d'Administration de Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A. (Immatriculée B184031) en sa séance tenue au siège social le 6 mai 2014

A acté la démission avec effet au 1^{er} mai 2014 du délégué à la gestion journalière suivant:

Christian Bertrand

3, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

A nommé directeur délégué la gestion journalière les personnes suivantes:

Jérôme Castagne

3, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Frank Van Eylen

3, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Suite à ces modifications, il a été décidé de créer un Comité de Direction composé de:

Jérôme Castagne

Directeur délégué à la gestion journalière

Frank Van Eylen

Directeur délégué à la gestion journalière

Sandra Lucente

3, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Directeur délégué à la gestion journalière

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Sandra Lucente

Secrétariat Général

Référence de publication: 2014073206/33.

(140085604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**OP DE GENN, Hôtel-Restaurant, Société à responsabilité limitée,
(anc. Walsheim Sàrl).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 9.277.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014073194/9.
(140086088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Optinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.045.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014073195/11.
(140085407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Opto s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 5, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 145.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014073196/9.
(140085781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Oresys International, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 72.852.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014073197/9.
(140085884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Saes Getters International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.526.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 19 mai 2014 au siège social de la Société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Andrea Giovanni Carini de sa fonction d'administrateur;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Giovanni Spasiano, résidant professionnellement 20 rue da la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014073299/16.
(140085538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Robrunvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 136.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073263/9.

(140085697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Roccia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.190.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 26. März 2014

Im Jahre 2014, am 26. März sind die Gesellschafter der ROCCIA S.A. SPF in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern von:

- Herr Max GALOWICH, Jurist, geboren in Luxemburg, am 30. Juli 1965, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, (Vorsitzenden des Verwaltungsrates)
- Herr Jean-Paul FRANK, geboren am 12/11/1969 in Luxemburg, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Herr Claude AREND, Senior Private Banker, geboren in Luxemburg, am 21. Mai 1963, beruflich ansässig in 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

2014 abgelaufen, werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

2014 abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

Luxemburg, den 26. März 2014.

Référence de publication: 2014073264/23.

(140086252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 104.730.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.E.C. FINANCE S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014073270/12.

(140085895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Rosa & Neves Construction S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 70B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.465.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014073267/10.

(140085476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

RPTRE I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.024.

En date du 20 Mai 2014 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Gérald Olivier Welvaert a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014;
- Jean-Jacques Patrick Gustave Josset a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014;
- Election de Declan McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014 et pour une durée indéterminée,
- Election de Karol Maziukiewicz né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014073268/18.

(140085717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Safari Luxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.062.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 22 mai 2014, sous la référence L140084927 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014073272/12.

(140085746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Saint Merri Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 158.795.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Conseil de Gérance

Référence de publication: 2014073274/11.

(140085615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Saphir Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 165.124.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 23 Mai 2014, l'actionnaire unique de la société a nommé Monsieur Laurent Alain Joël BROUARD, né le 28 mai 1968 à Beaugency (France), demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 Mai 2014.

Référence de publication: 2014073301/13.

(140085900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.911.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014073275/11.

(140086072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Société Immobilière de Monterey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 183.500.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mai 2014

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Carlo KIRSCH en sa qualité d'Administrateur avec effet au 13 mai 2014.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
est nommé provisoirement au poste d'administrateur de catégorie A:

Monsieur Michel Goncalves de Macedo

Administrateur de sociétés

Né le 4 janvier 1976 à Esch sur Alzette (Luxembourg)

Et résidant professionnellement au 50, avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Roby THILL / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014073281/21.

(140085413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Soluxtec Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.306.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073286/9.

(140085484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Sarint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 37.544.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014, que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Schaeffer & Partners S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2014073303/13.

(140085848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Société Immobilière du Royal Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 183.502.

—

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mai 2014

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Carlo KIRSCH en sa qualité d'Administrateur avec effet au 13 mai 2014.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur de catégorie A:

Monsieur Michel Goncalves de Macedo

Administrateur de sociétés

Né le 4 janvier 1976 à Esch sur Alzette (Luxembourg)

Et résidant professionnellement au 50, avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Roby THILL / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014073282/21.

(140085412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Europe Tourism Invest and Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.982.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014073284/14.

(140086299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Soluxtec Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.306.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073287/9.

(140085491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Sula Family Wealth S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 181.979.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014073298/10.

(140085914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Solway Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.934.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 28 mars 2014 que Céline BOUR, née le 27 mai 1971 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant A, et que Madame Bouguattaya Leila, née le 21 janvier 1972, à Casablanca (Maroc), Office Manager, demeurant professionnellement à 66, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg a été nommée, avec effet au 28 mars 2014, gérante Classe A de la société, Jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014073288/14.

(140085395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Sparrowhawk Properties 401 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.845.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014073289/11.

(140086087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Sparrowhawk Properties 401 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.845.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014073290/11.

(140086141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Sorephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 44.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073328/9.

(140085821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Sapira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073302/9.

(140086139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Graciosa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 187.229.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

World Ginza Holding, a private company limited by shares incorporated under the laws of Mauritius, with registered office in c/o AAMIL (Mauritius) Ltd, 3rd floor, Suites 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, B.P. 1070, Port-Louis, Republic of Mauritius;

represented by Mr Julien GERIQUE, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Graciosa Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

7.4 The remuneration of the managers shall be determined by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. Meetings of the board of managers of the Company shall take place in the Grand-duchy of Luxembourg.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 (Seventy-two) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, World Ginza Holding, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- *Class A Manager:*

Mrs Christine PONELLE, French citizen, born on 28 September 1965 in Marseille, France, and residing at 15, rue Jacquemont, 75017 Paris, France; and

- *Class B Manager:*

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

World Ginza Holding, une "private company limited by shares" constituée selon les lois de la République de Maurice, dont le siège social se situe au c/o AAMIL (Mauritius) Ltd, 3^{ème} étage, Suites 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, B.P. 1070, Port-Louis, République de Maurice;

ici représentée par Monsieur Julien GERIQUE, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Graciosa Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui

peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

7.4 La rémunération des gérants sera fixée par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-duché de Luxembourg.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, World Ginza Holding, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérante de class A:*

Madame Christine PONELLE, née le 28 septembre 1965 à Marseille, France, et résidant au 15, rue Jacquemont, 75017 Paris, France; et

- Gérant de classe B:

Victoria Management Services S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. GERIQUE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. LAC/2014/20453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014073781/449.

(140087046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Groth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 56.243.766,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.691.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May.

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Groth Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.691 and having a share capital of fifty four million nine hundred forty three thousand seven hundred sixty six Mexican Pesos (MXN 54,943,766.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on November 14, 2013 under number 2856. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 5, 2014, not yet published in the Mémorial.

There appeared:

Caymus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of fifty-six million one hundred eighty six thousand three hundred eighty six Mexican Pesos (MXN 56,186,386) (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million three hundred thousand Mexican Pesos (MXN 1,300,000);

2) Subscription for and full payment of the share capital increase by the Sole Shareholder by contribution in cash;

3) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital of the Company;

4) Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred thousand Mexican Pesos (MXN 1,300,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty four million nine hundred forty three thousand seven hundred sixty six Mexican Pesos (MXN 54,943,766.-) represented by fifty four million nine hundred forty three thousand seven hundred sixty six (54,943,766) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to fifty six million two hundred forty three thousand seven hundred sixty six Mexican Pesos (MXN 56,243,766.-) represented by fifty six million two hundred forty three thousand seven hundred sixty six (56,243,766) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for one million three hundred thousand (1,300,000) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash of one hundred thirty million Mexican Pesos (MXN 130,000,000.-) (the Contribution), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of one million three hundred thousand Mexican Pesos (MXN 1,300,000.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred twenty-eight million seven hundred thousand Mexican Pesos (MXN 128,700,000.-) to the share premium account of the Company.

The Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at fifty six million two hundred forty three thousand seven hundred sixty six Mexican Pesos (MXN 56,243,766.-) represented by fifty six million two hundred forty three thousand seven hundred sixty six (56,243,766) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze mai.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Groth Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.691 et disposant d'un capital social de cinquante-trois millions six cent vingt-trois mille sept cent soixante-six pesos mexicains (MXN 53.623.766.-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence

à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 2856 le 14 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mars 2014, pas encore publié au Mémorial.

A comparu:

Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.704 et disposant d'un capital social de cinquante-six millions cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-six pesos mexicains (MXN 56.186.386) (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million trois cent mille pesos mexicains (MXN 1.300.000);

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent mille pesos mexicains (MXN 1.300.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-quatre millions neuf cent quarante-trois mille sept cent soixante-six pesos mexicains (MXN 54.943.766) représenté par cinquante-quatre millions neuf cent quarante-trois mille sept cent soixante-six (54.943.766) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à cinquante-six millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-six pesos mexicains (MXN 56.243.766) représenté par cinquante-six millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-six (56.243.766) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million trois cent vingt mille (1.300.000) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et les libérer intégralement par voie d'un apport en numéraire de cent trente millions pesos mexicains (MXN 130.000.000,-) (l'Apport), qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de un million trois cent mille pesos mexicains (MXN 1.300.000,-) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent vingt-huit millions sept cent mille pesos mexicains (MXN 128.700.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Apport est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage qu'il reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante-six millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-six pesos mexicains (MXN 56.243.766) représenté par cinquante-six millions deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-six (56.243.766) parts sociales d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout

employé de la Société, chacun agissant individuellement pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont d'environ EUR 4.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. Relation: LAC/2014/22667. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073782/160.

(140086731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Harobeka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 154.691.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quinze mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TIGEFIFA S.A., SPF, une société anonyme ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.801,

Représentée par Madame Monique Drauth, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme HAROBEKA S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, a été constituée suivant acte notarié en date 29 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1995 du 24 septembre 2010, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154691 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 3 mars 2011;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre millions neuf cent trente-quatre mille deux cents euros (EUR 4.934.200,-) représenté par quarante-neuf mille trois cent quarante-deux (49.342) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- que TIGEFIFA S.A., SPF, préqualifiée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 mai 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 mai 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
 - les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille deux cents cinquante euros (EUR 1.250,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/22895. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073813/58.

(140086594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Heraldic MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.295.

In the year two thousand and fourteen, on the second of May,
 before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Heraldic Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173294 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 2, 2014.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Heraldic Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been 2 incorporated following a deed of the undersigned notary dated 29 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 131 of 18 January 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.295 (the "Company"). The articles of incorporation have the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 27 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2756 of 5 November 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create one class of shares namely the class A ordinary shares and to convert one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) existing shares held by the Shareholder in the share capital of the Company into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) class A ordinary shares.

2 To create a new class of shares namely the class B preference shares entitling in priority to a preferred cumulative dividend in an amount corresponding to the sum of (i) 10% calculated on actual number of days over a year of 360 days and pro rata of the number of days lapsed between the issuance of the relevant Class B preference share during the

relevant financial year on the total contribution (including any share premium) made to the Company to subscribe for the relevant Class B preference share (the “Yearly Preferred Dividend”), and (ii) any accumulated but unpaid previous Yearly Preferred Dividend.

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven thousand five hundred eighteen euro and forty-two cent (EUR 11,518.42) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) to twenty-four thousand eighteen euro and forty-three cent (EUR 24,018.43).

4 To issue nine hundred ninety-one thousand six hundred twenty-nine (991,629) new class B preference shares (the “Class B Preference Shares”) and one hundred sixty thousand two hundred thirteen (160,213) new class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as set forth for these classes of shares in the revised articles of association of the 3 Company.

5 To accept subscription by the Shareholder of the Class B Preference Shares together, with the payment of a share premium in the amount of twelve million nine hundred fifty eight thousand two hundred four euro and thirty-one cent (EUR 12,958,204.31) and of the Class A Ordinary Shares, together with the payment of a share premium in the amount of thirteen million three hundred sixty-one thousand six hundred fifty euro and forty-four cent (EUR 13,361,650.44) and to accept full payment in kind for such shares.

6 To amend the article 5, the article 28 and the article 29 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

7 Miscellaneous.

The Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create one class of shares namely the class A ordinary shares and to convert one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) existing shares held by the Shareholder in the share capital of the Company into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) class A ordinary shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to create a new class of shares namely the class B preference shares entitling in priority to a preferred cumulative dividend in an amount corresponding to the sum of (i) 10% calculated on actual number of days over a year of 360 days and pro rata of the number of days lapsed between the issuance of the relevant Class B preference share during the relevant financial year on the total contribution (including any share premium) made to the Company to subscribe for the relevant Class B preference share (the “Yearly Preferred Dividend”), and (ii) any accumulated but unpaid previous Yearly Preferred Dividend.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven thousand five hundred eighteen euro and forty-two cent (EUR 11,518.42) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) to twenty-four thousand eighteen euro and forty-three cent (EUR 24,018.43).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue nine hundred ninety-one thousand six hundred twenty-nine (991,629) new class B preference shares (the “Class B Preference Shares”) and one hundred sixty thousand two hundred thirteen (160,213) new Class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as set forth for these classes of shares in the revised articles of association of the Company.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for (i) all the new Class B Preference Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, together with the payment of a share premium of in the aggregate amount of twelve million nine hundred fifty eight thousand two hundred four euro and thirty-one cent (EUR 12,958,204.31) and (ii) for all the new Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, together with the payment of a share premium of thirteen million three hundred sixty-one thousand six hundred fifty euro and forty-four cent (EUR 13,361,650.44) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held by the Shareholder against the Company (the “Contribution in Kind”).

The Contribution in Kind represents a value in an aggregate amount of twenty-six million three hundred thirty-one thousand three hundred seventy-three euro and seventeen cent (EUR 26,331,373.17).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction

or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the one hundred sixty thousand two hundred thirteen (160,213) class A ordinary shares and nine hundred ninety-one thousand six hundred twenty-nine (991,629) class B preference shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of twenty-six million three hundred nineteen thousand eight hundred fifty-four euro and seventy-five cent (EUR 26,319,854.75)."

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred sixty thousand two hundred thirteen (160,213) new Class A Ordinary Shares and the nine hundred ninety-one thousand six hundred twenty-nine (991,629) Class B Preference Shares according to the above mentioned resolution.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend the article 5, article 28 and article 29 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a result article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-four thousand eighteen euro and forty-three cent (EUR 24,018.43) divided into one million four hundred ten thousand two hundred fourteen (1,410,214) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and nine hundred ninety-one thousand six hundred twenty-nine (991,629) class B preference shares (the "Class B Preference Shares"), with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Any share premium paid in respect of any Class A Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Preference Shares upon their issuance shall be allocated to a premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Ordinary Shares and new, Class B Preference Shares, respectively, subject to the provisions of these Articles of Incorporation. Moreover, the amount of the Class A Share Premium Account and the amount of the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Ordinary Shares and Class B Preference Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of Class A Ordinary Shares and Class B Preference Shares, respectively, or to allocate funds to the legal reserve."

As a result article 28 shall from now on read as follows:

" **Art. 28. Distribution of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation of the Legal Reserve will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocation of the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of dividends, such dividends will be apportioned to the shareholders as follows:

(a) first, each Class B Preference Share is entitling to a preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") in an amount corresponding to the sum of (i) 10% calculated on actual number of days over a year of 360 days and pro rata of the number of days lapsed between issuance of the relevant Class B Preference Share during the relevant financial year on the total 7 contribution (including any share premium) made to the Company to subscribe for the relevant Class B Preference Share (the "Yearly Preferred Dividend"), and (ii) any accumulated but unpaid previous Yearly Preferred Dividend; and

(b) second, each Class A Ordinary Share is entitling to a pro rata share of the remainder of any dividend distribution based on the total number of Class A Ordinary Shares.

The Preferred Dividend shall be calculated in euro but paid in Norwegian krone using (i) for the first issued Class B Preference Shares a fixed exchange rate of 8.24778 NOK/EUR and (ii) for any subsequent issued Class B Preference Share

a fixed exchange rate as provided by the bank of the Company on or prior to the issuance of such subsequent Class B Preference Shares.

It being understood that at the end of each financial year, in the absence of distributable profits or in the event of non payment of dividends for such financial year, the Preferred Dividend shall accumulate and be paid to the holders of Class B Preference Shares at the next dividend distribution in the manner described in (a) above.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result article 29 shall from now on read as follows:

“ Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and 8 liabilities;

(ii) second, to the holders of the Class B Preference Shares for the repayment of (i) their subscription price (including the share premium paid on the Class B Preference Shares), and (ii) the amount necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules on the Class B Preference Shares set out for dividend distributions;

(iii) third, to the holders of Class A Ordinary Shares for the repayment of their subscription price (including the share premium paid on the Class A Ordinary Shares) and (ii) the amount necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules on the Class A Ordinary Shares set out for dividend distributions.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux mai,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Heraldic Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et 9 deux centimes (EUR 12.500,02), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.294 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Alexandre Koch, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mai 2014.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de Heraldic Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 en date 18 janvier 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.295. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 27 août 2013, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2756 en date du 5 Novembre 2013.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création d'une catégorie de parts sociales dénommée parts sociales ordinaires de catégorie A et conversion d'un million deux cent cinquante mille une (1.250.001) parts sociales existantes détenues par l'Associé dans le capital sociale de la Société en un million deux cent cinquante mille une (1.250.001) parts sociales ordinaires de catégorie A.

2 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales dénommée parts sociales préférentielles de catégorie B donnant un droit prioritaire à un dividende préférentiel et cumulatif d'un montant correspondant à la somme de (i) 10% calculée sur base actuelle du nombre de jours sur une année de 360 jours et pro rata du nombre de jours écoulés entre l'émission de la part sociale préférentielle de catégorie B concernée durant l'année sociale donnée sur le montant total de l'apport (incluant toute prime d'émission) effectué à la Société pour la souscription de la part sociale préférentielle de catégorie B concernée (le «Dividende Préférentiel Annuel»), et (ii) tout Dividende Préférentiel Annuel accumulé et impayé.

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de onze mille cinq cent dix huit euros et quarante-deux centimes (EUR 11.518,42) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) à vingt-quatre mille dix-huit euros et quarante-trois centimes (EUR 24.018,43).

4 Émission de neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-neuf (991.629) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B») et de cent soixante mille deux cent treize (160.213) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que décrits pour ces catégories de parts sociales dans les statuts révisés de la Société.

5 Acceptation de la souscription par l'Associé des Parts Préférentielles Sociales de Catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de douze millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent quatre euros et trente-et-un centimes (EUR 12.958.204,31) et des Parts Sociales Ordinaire de Catégorie A, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de treize millions trois cent soixante-et-un mille six cent cinquante euros et quarante-quatre centimes (EUR 13.361.650,44) et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales par un apport en nature.

6 Modification de l'article 5, de l'article 28 et du troisième paragraphe de l'article 29 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

7 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée parts sociales ordinaires de catégorie A et de convertir les un 11 million deux cent cinquante mille une (1.250.001) parts sociales existantes détenues par l'Associé dans le capital sociale de la Société en un million deux cent cinquante mille une (1.250.001) parts sociales ordinaires de catégorie A.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dénommée parts sociales préférentielles de catégorie B donnant un droit prioritaire à un dividende préférentiel et cumulatif d'un montant correspondant à la somme de (i) 10% calculée sur base actuelle du nombre de jours sur une année de 360 jours et pro rata du nombre de jours écoulés entre l'émission de la part sociale préférentielle de catégorie B concernée durant l'année sociale donnée sur le montant total de l'apport (incluant toute prime d'émission) effectué à la Société pour la souscription de la part sociale préférentielle de catégorie B concernée (le «Dividende Préférentiel Annuel»), et (ii) tout Dividende Préférentiel Annuel accumulé et impayé.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille cinq cent dix huit euros et quarante-deux centimes (EUR 11.518,42) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) à vingt-quatre mille dix-huit euros et quarante-trois centimes (EUR 24.018,43).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-neuf (991.629) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B») et de cent soixante mille deux cent treize (160.213) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que décrits pour ces catégories de parts sociales dans les statuts révisés de la Société

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire à (i) toutes les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent quatre euros et

trente et un centimes (EUR 12 12.958.204,31) et à (ii) toutes les nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de treize millions trois cent soixante et un mille six cent cinquante euros et quarante-quatre centimes (EUR 13.361.650,44) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé contre la Société (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature représente un montant total de vingt-six millions trois cent trente et un mille trois cent soixante-treize euros et dix-sept centimes (EUR 26.331.373,17).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apports en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport en Nature qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à cent soixante mille deux cent treize (160.213) parts sociales ordinaires de catégorie A et neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-neuf (991.629) parts sociales préférentielles de catégorie B, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-six millions trois cent dix-neuf mille huit cent cinquante-quatre euros et soixante-quinze centimes (EUR 26.319.854,75).»

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre cent soixante mille deux cent treize (160.213) nouvelles Parts Sociales Ordinaire de Catégorie A et les neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-neuf (991.629) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B 13 conformément à la résolution ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, l'article 28 et l'article 29 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

L'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-quatre mille dix huit euros et quarante-trois centimes (EUR 24.018,43) divisé en un million quatre cent dix mille deux cent quatorze (1.410.214) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et neuf cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-neuf (991,629) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques excepté contrairement indiqué dans les Statuts ou dans le Loi.

Toute prime d'émission payée en considération de l'émission de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A doit être allouée au compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée en considération de l'émission de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B doit être allouée au compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentiels de Catégorie B») de la Société.

Les Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B peuvent être intégrés au capital social de la Société, contre l'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B respectivement, sujet aux articles des Statuts. De plus, les montants des Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B peuvent être utilisés pour le paiement des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter auprès des ses associés, afin de compenser les moins-values nettes réalisées, 14 pour réaliser des distributions aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, respectivement, ou pour allouer les sommes à la réserve légale.»

L'article 28 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 28. Distribution des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés.

En cas de paiement de dividendes, ces dividendes seront répartis proportionnellement entre les associés comme suit:

(a) premièrement, chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie B donne un droit prioritaire à un dividende de préférence et cumulatif (le «Dividende de Préférentiel») d'un montant correspondant à la somme de (i) 10% calculée sur base actuelle du nombre de jours sur une année de 360 jours et pro rata du nombre de jours écoulés entre l'émission de la Part Sociale Préférentielles de Catégorie B concernée durant l'année financière donnée sur le montant total de l'apport (incluant toute prime d'émission) effectué à la Société pour la souscription de la Part Sociale Préférentielles de Catégorie B concernée (le «Dividende Préférentiel Annuel»), et (ii) tout Dividende Préférentiel Annuel accumulé et impayé; et

(b) deuxièmement, chaque Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A donne droit au pro rata du solde de toute distribution de dividende basée sur le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

Le Dividende Préférentiel sera calculé en euro mais payé en NOK en utilisant (i) pour les premières Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B émises a taux de change fixe de 8,24778 NOK/EUR et (ii) pour toute émission de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B subséquentes un taux de change fixe fourni par la banque de la Société avant ou au jour de l'émission 15 des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B subséquentes.

Il est compris qu'à la fin de chaque année sociale, en absence de bénéfices distribuables ou dans le cas de non-paiement de dividendes pour cette année sociale, le Dividende Préférentiel doit être cumulé et payé aux porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B à la prochaine distribution de dividendes de la manière décrite dans le point (a) ci-dessus.

Sous réserve des conditions posées par les Lois en conformité avec les articles précédents, les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peut(vent) procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, selon le cas le Conseil de Gérance, détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

L'article 29 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminés en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B pour le remboursement de (i) leurs prix de souscription (incluant la prime d'émission payée sur ces Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B), et (ii) tout montant nécessaire afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues sur les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B pour les distributions de dividendes;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A pour le remboursement de (i) leurs prix de souscription (incluant la prime d'émission payée sur ces Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A) et (ii) tout montant nécessaire afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues sur les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B pour les distributions de dividendes»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2014. REM/2014/1020. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073810/367.

(140087167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

JacCha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5671 Altwies, 14, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 187.222.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "UNCOS", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141298,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "JacCha SA", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet:

- l'importation et l'exportation, l'achat et vente de toutes sortes de marchandises et de matériaux conformément à la législation en vigueur;

- toutes les activités liées à l'exploitation d'une agence d'affaires, notamment toutes activités de représentation commerciale;

- la société pourra aussi effectuer des prestations de conseil commercial.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, financières et autres, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Altwies, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par 100 actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société à responsabilité limitée "UNCOS", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et à l'instant la partie comparante prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Madame Sandy STEPHANY, salariée, née le 5 novembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-5671 Altwies, 14, rue des Sources, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
3. La société à responsabilité limitée CAPITAL IMMO LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B93635 est nommé commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-5671 Altwies, 14, rue des Sources.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014. LAC/2014/22037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073875/217.

(140086878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Manning (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.232.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer 53 route d'Arlon, né le 06 février 1962 à Torre Annunziata (I).

Ici représentée par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 route d'Arlon,

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 9 janvier 2014.

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. La société anonyme FGA (Luxembourg) S.A., immatriculé au RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon,

Ici représentée par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 route d'Arlon,

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 9 janvier 2014.

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de Manning (SPF) S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000.- EUROS) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de QUARANTE EUROS (40.- EUROS) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendraient pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en l'an deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Aniel Gallo, prénommé, détient	1 action
FGA (Luxembourg) S.A., prénommée, détient	999 actions
Total: MILLE	(1.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèce, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000- EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille quinze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 800.-€

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, né le 06 février 1962 à Torre Annunziata (I), demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53

- Madame Mireille Masson, administrateurs de sociétés, née le 13 juin 1966 à Ougree (B), demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53

- Madame Madeleine Alié, administrateur de sociétés, née le 11 octobre 1940 à Rendeux (B), demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53

3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. avec siège social à Mamer, RCS B 70909.

5. Le siège social est fixé à 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie Paché, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 21 mai 2014. Relation: DIE/2014/6402. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073935/131.

(140087220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Mag International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.389.

In the year two thousand and fourteen on the ninth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Mag International Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 107389, incorporated by deed of notary Maître Frank Baden on 30th March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 847 of 6th September, 2005.

The meeting was presided by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Milène Drweski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from the attendance list that all outstanding one hundred (100) shares representing one hundred per cent. (100%) of the issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) are duly represented at this meeting.

II) The shareholders present or represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Amendment of the article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing. The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose."

(B) Amendment of article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board of managers, acting alone or in concert. The board of managers may allocate specific titles (such as Chief Executive Officer, Chief Financial Officer and Chief Operating Officer) to the relevant managers having been delegated daily management functions by the board of managers.

The board of managers may set up different committees. Each such committee shall be composed as the board of managers determines.

The board of managers may appoint managers as well as persons who are not managers to the committees. The board of managers determines the purposes, powers and rules applicable to any committee."

(C) Addition of new article 17 to the articles of incorporation of the Company to read as set forth hereafter and consequent renumbering of the subsequent articles:

" **Art. 17.** The board of managers or, as the case may be, the sole manager shall inform the shareholders of the Company in writing, by e-mail, cable, facsimile or any other similar means of communication, of any lending of funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries and affiliated companies, within fourteen days after the occurrence of such lending of funds."

(D) Appointment as manager of the board of managers of the Company for an undetermined period of time as follows:

- Brian Prina, manager, born on 25th March 1967 in Michigan, U.S.A., with professional address at 6015 Center Drive, Sterling Heights, MI 48312, United States of America.

(E) Acknowledgement of the resignation as manager of the Company of Liad Meidar with effect from 12th November 2013.

After deliberation it was unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to amend and restate the article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the agenda.

Second resolution

It is resolved to amend and restate the article 12 of the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the agenda.

Third resolution

It is resolved to add a new article 17 to the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the agenda and consequently to renumber the subsequent articles of the articles of incorporation accordingly.

Fourth resolution

It is resolved to appoint the following person to the Board of Managers for an undetermined period of time:

- Brian Prina, manager, born on 25th March 1967 in Michigan, U.S.A., with professional address at 6015 Center Drive, Sterling Heights, MI 48312, United States of America.

Fifth resolution

The meeting acknowledged the resignation as manager of the Company of Liad Meidar with effect from 12th November 2013.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Mag International Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 107389, constituée suivant acte reçu du notaire Maître Frank Baden en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 847 du 6 septembre 2005.

L'assemblée a été présidée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Milène Drweski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort de la liste de présence que toutes les cent (100) parts sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de douze mille cinq cents Euros (€12.500) sont dûment représentées à la présente assemblée.

II) Les associés présents ou représentés, déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau doit rester annexée avec les procurations au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut prêter des fonds y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toutes sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de ces entités. La Société peut aussi gager, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur certains ou tous ses avoirs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société est partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

(B) Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique) ou selon les cas par le conseil de gérance ou par chacun des gérants.

Le conseil de gérance peut déléguer son pouvoir de conduire la gestion quotidienne et les affaires de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion et affaires, à chaque associé ou membres du conseil de gérance, agissant seul ou de concert. Le conseil de gérance peut allouer des titres spécifiques (tel que Président-Directeur Général, Directeur Financier et Directeur Général) aux gérants à qui les fonctions de gestion quotidienne ont été déléguées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut mettre en place différents comités. Chacun de ces comités peut être composé selon la décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut nommer des gérants ainsi que des personnes qui ne sont pas gérants au sein des comités. Le conseil de gérance détermine les buts, pouvoirs et les règles applicables de chaque comité.»

(C) Ajout d'un nouvel article 17 aux statuts de la Société tel que décrit ci-dessus et renumérotation des articles subséquents en conséquence:

« **Art. 17.** Le conseil de gérance ou, selon les cas, le gérant unique doit informer les associés de la Société par écrit, par courriel, télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication, de tous prêt de fonds y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales et sociétés affiliées, dans les quatorze jours après la survenance de ce prêt de fonds.»

(D) Nomination en tant que gérant du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée comme suit:

- Brian Prina, gérant, né le 25 Mars 1967 à Michigan, U.S.A., avec adresse professionnelle au 6015 Center Drive, Sterling Heights, MI 48312, Etats-Unis d'Amérique.

(E) Reconnaissance de la démission en tant que gérant de la Société de Liad Meidar avec effet au 12 Novembre 2013.

Après approbation, l'assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier et de refondre l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur reprise dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier et de refondre l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur reprise dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

Il est décidé d'ajouter un nouvel article 17 aux statuts de la Société afin qu'il ait la teneur reprise dans l'ordre du jour et de re-numéroter les articles subséquents en conséquence.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer ou renommer la personne suivante au Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:
 - Brian Prina, gérant, né le 25 Mars 1967 à Michigan, U.S.A., avec adresse professionnelle au 6015 Center Drive, Sterling Heights, MI 48312, Etats-Unis d'Amérique.

Cinquième résolution

L'assemblée a reconnu la démission en tant que gérant de la Société de Liad Meidar avec effet au 12 Novembre 2013.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences en la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, M. DRWESKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2014. Relation: LAC/2014/18427. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073932/202.

(140087261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.580.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 38,743,250.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Gianpiero SADDI, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange on 14 May 2014,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF II Delphi LP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,587,875.- registered with the RCS under number B 165282 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2011, under the initial name of LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 174 of 20 January 2012, which articles of incorporation have been amended for the last time on 8 January 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 858 of 3 April 2014 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by twenty thousand seven hundred and three (20,703) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,375.- (seven thousand three hundred seventy-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 2,587,875.- (two million five hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,580,500.- (two million five hundred eighty thousand five hundred euro) by way of the cancellation of 59 (fifty-nine) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 7,375.- (seven thousand three hundred seventy-five euro), and as a result thereof (b) reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 7,375.- (seven thousand three hundred seventy-five euro).

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,580,500.- (two million five hundred eighty thousand five hundred euro), represented by 20,644 (twenty thousand six hundred forty-four) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 7,375.- (seven thousand three hundred seventy-five euro)

to reduce it from its current amount of EUR 2,587,875.- (two million five hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 20,703 (twenty thousand seven hundred and three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

to an amount of EUR 2,580,500.- (two million five hundred eighty thousand five hundred euro), represented by 20,644 (twenty thousand six hundred forty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

by way of the cancellation of 59 (fifty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 7,375.- (seven thousand three hundred seventy-five euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 7,375.- (seven thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 20,644 (twenty thousand six hundred forty-four) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,580,500.- (two million five hundred eighty thousand five hundred euro), represented by 20,644 (twenty thousand six hundred forty-four) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze mai,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 38.743.250,- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 14 mai 2014,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF II Delphi LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.587.875,- immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 165282, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2011 sous le nom initial LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 janvier 2012, numéro 174, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 janvier 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial du 3 avril 2014, numéro 858 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par vingt mille sept cent trois (20.703) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 7.375,- (sept mille trois cent soixante-quinze euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.587.875,- (deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.580.500,- (deux millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros), par voie d'annulation de 59 (cinquante-neuf) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 7.375,- (sept mille trois cent soixante-quinze euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 7.375,- (sept mille trois cent soixante-quinze euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à 2.580.500,- (deux millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros) représenté par 20.644 (vingt mille six cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 7.375,- (sept mille trois cent soixante-quinze euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.587.875,- (deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 20.703 (vingt mille sept cent trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 2.580.500,- (deux millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros) représenté par 20.644 (vingt mille six cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 59 (cinquante-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 7.375,- (sept mille trois cent soixante-quinze euros), et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global de EUR 7.375,- (sept mille trois cent soixante-quinze euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 20.644 (vingt mille six cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à 2.580.500,- (deux millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros) représenté par 20.644 (vingt mille six cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point dans le registre de parts sociales de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2014. LAC/2014/22826. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073927/175.

(140087338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

MARSCH & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 187.207.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marc SCHMITT, retraité, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 août 1953, demeurant à L-1232 Howald, 25, rue Ernest Beres (Grand-Duché de Luxembourg);

2. Monsieur Gregory SCHMITT, allocataire d'actif, né à Frankfort (République Fédérale d'Allemagne), le 1^{er} février 1988, demeurant à F-92800 Puteaux, 122-124, rue Jean Jaurès (France); et

3. Madame Julie SCHMITT, avocate, née à Frankfort (République Fédérale d'Allemagne), demeurant à E-03540 Alicante, 38, avenida Arquitecto Felix Candela puerta 25 (Espagne).

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MARSCH & Associés S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité d'intermédiaire de commerce et de commissionnement d'affaires, plus précisément dédiée à l'accompagnement de personnes physiques ou morales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc SCHMITT, pré-qualifié, quatre cents parts sociales,	400
2) Monsieur Gregory SCHMITT, pré-qualifié, cinquante parts sociales,	50
3) Madame Julie SCHMITT, pré-qualifié, cinquante parts sociales,	<u>50</u>
Total: cinq cents parts sociales,	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

2. Monsieur Marc SCHMITT, retraité, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 août 1953, demeurant à L-1232 Howald, 25, rue Ernest Beres (Grand-Duché de Luxembourg), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CH. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014. LAC/2014/22045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073951/145.

(140085613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Peaksid Postit LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.318.

En date du 20 Mai 2014 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Gérald Welvaert a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014;
- Jean-Jacques Josset a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014;
- Election de Declan McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 12 Mai 2014 et pour une durée indéterminée.
- Election de Karol Maziukiewicz né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B I avec effet au 12 Mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014073204/17.

(140085361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Société Financière Anigh Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.859.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 21 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 mai 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014073321/13.

(140085949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.
